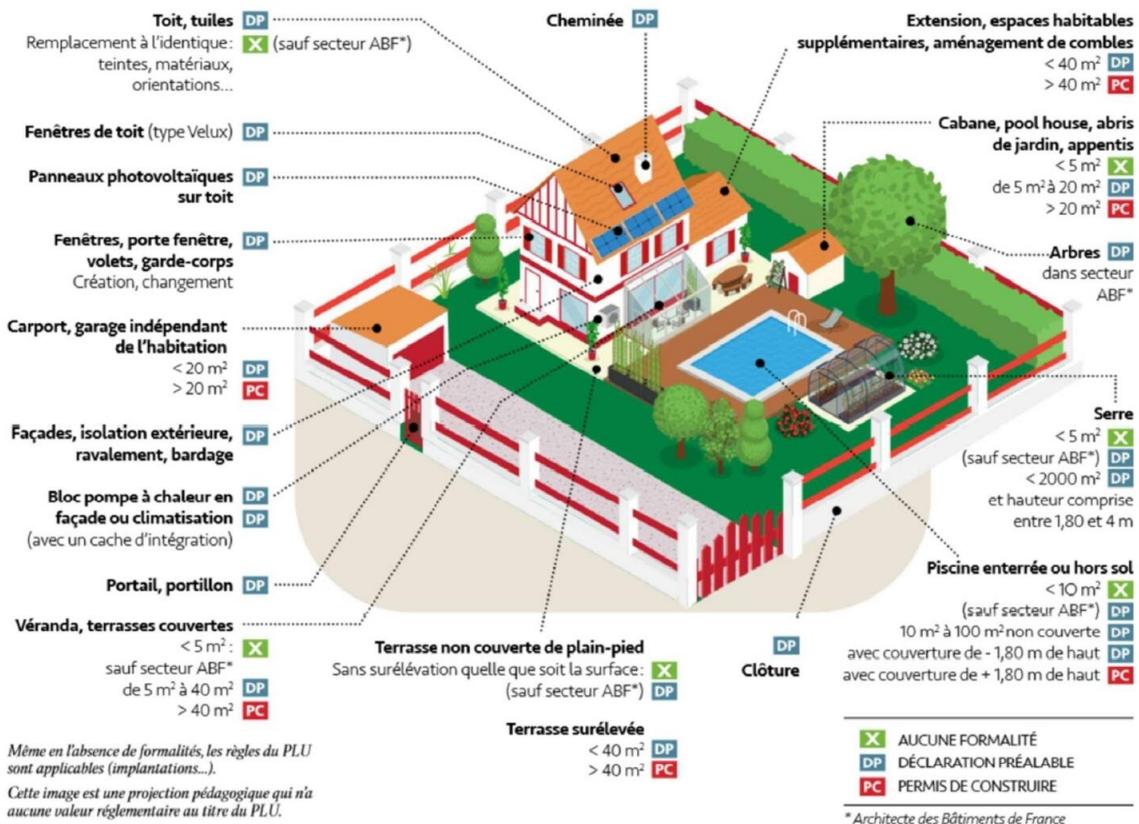


DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME DÉMATÉRIALISÉES

Accéder au portail en ligne : <https://sve.sirap.fr>

Un service en ligne accessible 7/7 – 24/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou poster votre dossier, Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée, Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne, Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.



Quelles autorisations pour quels travaux ?